Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/4658

9.8.2024

Avis du Comité économique et social européen

L'industrie de fabrication de drones: étude de cas pour évaluer, dans un secteur stratégique, les résultats des différentes politiques mises en place pour renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe

(avis d'initiative)

(C/2024/4658)

Rapporteur: **Panagiotis GKOFAS**

Corapporteur: **Patrice François CHAZERAND**

Conseillers	Dimitris BIMPAS (pour le rapporteur, groupe III) Bastien MANCINI (pour le corapporteur, catégorie 1)
Décision de l'assemblée plénière	25.1.2023
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Commission consultative des mutations industrielles
Adoption en commission	15.5.2024
Adoption en session plénière	30.5.2024
Session plénière n°	588
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	197/0/4

1. Conclusions et recommandations

1.1. L'ampleur sans précédent de l'utilisation de drones dans les conflits souligne l'urgence de poursuivre le développement d'une politique industrielle unifiée en Europe comprenant l'innovation collective, le partenariat et une réglementation adéquate dans les secteurs industriels clés, ainsi que la nécessité d'une intégration mûrement réfléchie et d'efforts de collaboration entre les gouvernements et les industries afin d'assurer à l'UE un rôle moteur au niveau mondial.

1.2. Le lien entre la stratégie européenne en matière de drones et la stratégie pour l'industrie européenne de la défense, ainsi que l'intégration de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) pour soutenir la production de drones en Europe, sont essentiels pour garantir l'indépendance critique de cette dernière.

1.3. L'évolution récente observée sur les champs de bataille (en Ukraine, au Moyen-Orient) montre que les drones peuvent jouer un rôle central grâce à l'intégration optimale et structurée de leurs composants, logiciels et réseaux de soutien.

1.4. Le Comité économique et social européen (CESE) continue de plaider en faveur d'une collaboration et d'une innovation accrues ainsi que de l'exploitation de la législation telle que celle sur l'intelligence artificielle et le règlement sur les semi-conducteurs afin d'accroître l'autonomie stratégique et de renforcer la sécurité et la croissance économique des États membres.

1.5. Le CESE fait observer que la nécessité d'une cohérence entre la recherche-développement (R&D) militaire et civile ne fera qu'augmenter à mesure de l'utilisation croissante, par les drones, de l'automatisation, de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle (IA). Comme le montre le rapport du groupe des chefs de file en matière de drones, il est nécessaire de renforcer les liens technologiques et administratifs entre les différents secteurs sans compromettre le budget alloué à la R&D dans les technologies tant civiles que militaires. Le Comité est favorable à une démarche d'harmonisation visant à rationaliser le développement d'applications à double usage, améliorant l'efficacité et la compatibilité.

1.6. Une feuille de route des technologies stratégiques relatives aux drones est essentielle pour les technologies de drones critiques et les systèmes de drones à double usage susceptibles de fournir une approche structurée pour faire progresser la technologie des drones.

1.7. Il convient d'examiner de manière approfondie le soutien financier aux investissements potentiels dans la production de drones et dans l'intégration des chaînes d'approvisionnement et de valeur. Le CESE relève, notamment, que le marché européen des drones se compose de PME, qui ont grand besoin de la certitude qu'apportent un flux régulier d'achats publics et des programmes de financement spécifiques destinés à soutenir la R&D. Une politique de concurrence plus souple devrait contribuer à élargir l'accès aux programmes d'aides d'État.

1.8. Pour faire progresser la mise en œuvre de la stratégie Drone 2.0, plusieurs actions sont proposées:

— Malgré les difficultés liées à son application, la réglementation U-space est fondamentale pour les exploitants de systèmes d'aéronefs sans équipage à bord (UAS). Une compréhension commune de cette nouvelle réglementation est absolument indispensable.

— L'Union devrait s'engager plus activement au niveau mondial, notamment en ce qui concerne les procédures de certification.

— L'acceptation par la société des opérations innovantes de mobilité aérienne est essentielle: le soutien de l'Union est susceptible de renforcer l'écosystème aérien dans son ensemble, en contribuant à sa croissance et à sa durabilité.

1.9. Une stratégie concrète devrait également tenir compte des progrès et des besoins récents dans le domaine de la protection civile, de la fourniture de soins de santé, de l'incidence du changement climatique et de la compétitivité dans les secteurs de l'agriculture, des transports et de la logistique.

1.10. Le CESE est favorable à toute initiative publique ou privée, centrale ou régionale, axée sur le développement de la formation et de l'éducation à l'utilisation des drones ainsi que sur la création d'une culture d'usage responsable et sûr des drones et de leurs services qui renforcera la confiance et la sensibilisation du public.

1.11. L'UE devrait également être prête à élaborer une stratégie consolidée visant à mettre en place un bouclier commun anti-drones afin de faire face aux risques multiples liés aux menaces hybrides, aux actes terroristes, aux agressions commises par d'autres États, voire aux abus au niveau civil.

2. **Contexte de l'avis, y compris la proposition législative à l'examen**

2.1. S'il existe également des drones marins, terrestres, sous-marins et souterrains, le présent avis porte sur les drones aériens, pouvant être décrits comme des engins volants sans pilote, utilisables par tous les temps, polyvalents, et d'un coût relativement faible. Ils peuvent surveiller, entretenir et faire concrètement fonctionner toutes sortes de réseaux et de connexions, et permettent ainsi de mettre en œuvre une agriculture de précision, de garantir des livraisons à domicile rapides et en tout lieu, de mener à bien des opérations de sauvetage dans des environnements hostiles, etc. Ils tirent parti d'une variété de technologies de pointe, à savoir la connectivité sans fil à faible latence, des matériaux composites légers, des moteurs électriques à haute performance, des commandes utilisant l'intelligence artificielle, etc.

2.2. La stratégie européenne «Drone 2.0» de 2022 a fait du développement d'un écosystème de drones sûr et efficace une priorité. La communication conjointe de la Commission européenne ([1]) sur une «stratégie européenne en matière de sécurité économique», publiée en juin 2023, propose un cadre commun pour la sécurité économique axé sur le développement de la capacité industrielle de l'Union, l'amélioration de sa compétitivité et le renforcement de son indépendance économique dans des domaines critiques et stratégiques.

Depuis 2019, des drones sont exploités dans l'Union conformément aux règlements (UE) 2019/947 et 2019/945. La priorité étant donnée à la sécurité, trois règlements d'exécution sur l'U-space adoptés en 2020 régissent le système de gestion du trafic aérien pour les drones.

([1]) https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_23_3358.

2.3. Bien que les drones soient utilisés à des fins de défense depuis trente ans, le CESE constate que les capacités militaires européennes en matière de drones sont inexistantes, alors qu'en Ukraine et au Moyen-Orient, des aéronefs sans équipage bon marché et disponibles dans le commerce affrontent avec succès des missiles coûteux transportant des technologies de pointe. La stratégie industrielle de défense européenne, adoptée en mars 2024, souligne que le développement d'une capacité permettant d'accélérer et d'atteindre rapidement la production de masse de drones peut être considéré comme un élément clé de la préparation de l'UE en matière de défense face aux conflits de haute intensité. Malgré la détermination louable de la Commission de créer des synergies entre les industries civile, spatiale et de la défense, il est difficile d'agir dans un domaine souvent considéré comme une prérogative nationale. De telles synergies constituent pourtant le principal facteur de réussite pour la compétitivité de l'écosystème européen des drones, ainsi que pour les capacités de défense de l'Union. L'augmentation des conflits de forte intensité ne laisse pas le choix à l'Union: la Commission doit inviter les forces armées des États membres à se procurer, auprès de fournisseurs européens et en veillant à un bon usage des deniers publics, des équipements et des capacités de défense de qualité, présentant un bon rapport coût-efficacité et adaptés à notre nouvel environnement stratégique. Cette approche constitue une condition impérieuse, à respecter d'urgence, pour soutenir une industrie européenne de défense viable.

2.4. En raison de la rentabilité inhérente aux drones, le CESE recommande vivement que ce secteur soit considéré comme un projet pilote devant bénéficier d'un soutien public sur mesure. À l'heure actuelle, cet écosystème dynamique composé d'acteurs de petite envergure mais hautement innovants et sophistiqués et éparpillés dans toute l'Europe repose principalement sur l'étranger pour l'achat de composants essentiels, faute d'un marché de taille suffisante. En outre, le secteur de la fabrication de drones connaît deux évolutions révolutionnaires: alors que l'intelligence artificielle améliore leurs performances, les véhicules sans pilote remplacent les équipages humains, et la marchandisation de masse de l'armement fait baisser le prix des systèmes d'armes efficaces. L'Union doit aider l'industrie européenne à surfer sur cette double vague puissante pour stimuler sa compétitivité mondiale: c'est l'avenir de l'Europe, tant civile que militaire, qui est en jeu. Les drones constitueront un bon test pour les acquisitions conjointes européennes, dont le bilan reste jusqu'à présent médiocre. Une parfaite coordination transfrontalière contribuera à l'intégration pleine et entière du marché des drones dans le marché unique. Si cet objectif s'avérait trop ambitieux, le CESE recommande que, fidèle à l'esprit de la coopération structurée permanente (CSP), la Commission soutienne les coalitions de pays volontaires. Il pourrait en résulter, dans le secteur des drones, une réussite comparable à celle que fut Airbus. Les difficultés rencontrées à l'époque, dans les années 70, semblaient tout aussi insurmontables, et les résultats ont constitué une réelle source d'inspiration. Les candidats qui ne respectent pas les principes d'efficacité écologique et de neutralité climatique, le droit du travail et les valeurs démocratiques devraient être écartés.

3. **Observations générales**

3.1. Les fortes tensions géopolitiques qui se manifestent à la périphérie de l'Europe ont mis en évidence une incertitude croissante, appelant à réexaminer d'urgence les dépendances économiques et politiques critiques tout comme les priorités politiques au niveau de l'UE.

3.2. Des avis récents ([2]) du CESE mettent l'accent sur l'idée de faire coïncider la nécessité de développer des initiatives en vue de parvenir à l'autonomie stratégique et la sécurisation des infrastructures critiques tout en améliorant la compétitivité dans le secteur industriel, en particulier dans le domaine des technologies numériques et spatiales, parallèlement à d'autres avis ([3]) qui, tout en soulignant l'importance d'une double synergie entre les secteurs civil, militaire et numérique, se sont penchés sur la manière de contribuer aux objectifs d'autonomie stratégique, de durabilité, de souveraineté et d'indépendance critique. Comme l'a indiqué l'universitaire Paul Timmers dans une récente publication ([4]), «l'autonomie stratégique est l'aptitude, en termes de capacités et de moyens, à décider et à agir sur les aspects essentiels de notre économie, de notre société et de notre démocratie. [...] Le défi consiste à adapter l'élaboration des politiques à la réalité de la géopolitique et de la technologie».

3.3. Le CESE estime que les drones sont par nature des produits à double usage. La Commission européenne reconnaît qu'ils devraient «donc contribuer non seulement aux objectifs énoncés dans la stratégie de mobilité durable et intelligente, mais aussi aux objectifs du "plan d'action sur les synergies entre les industries civile, spatiale et de la défense" adopté en février 2020, qui comprend un projet phare de l'Union sur les technologies des drones». Le Comité se félicite de la détermination de la Commission à veiller à ce que «les synergies entre l'industrie civile et l'industrie de la défense [soient] systématiquement recensées et exploitées. [...] Elles amélioreront la compétitivité de l'industrie européenne et renforceront l'autonomie stratégique de l'Europe, en permettant aux États membres de s'appuyer sur une technologie de drones compétitive d'origine européenne».

([2]) Avis du Comité économique et social européen sur la communication conjointe au Parlement européen et au Conseil relative à la «Stratégie européenne en matière de sécurité économique» [JOIN(2023) 20 final] (JO C, C/2024/2489, 23.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/2489/oj).

([3]) Avis du Comité économique et social européen sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — «Plan d'action sur les synergies entre les industries civile, spatiale et de la défense» [COM(2021) 70 final] (JO C 374 du 16.9.2021, p. 66).

([4]) https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-031-45304-5_36.

3.4. Il y a également lieu de prendre en compte les attaques et les menaces hybrides, ainsi que les formes de conflit non conventionnelles, lors de la conception de drones afin de dissuader ou d'empêcher certains actes non provoqués tels que les attentats terroristes, l'utilisation d'armes biologiques et la violence individuelle ou de groupe.

3.5. Le CESE soutient en outre l'approche de la Commission européenne visant à adapter le cadre réglementaire relatif à l'utilisation des drones selon le principe de la «priorité à la sécurité». Il convient dès lors que les campagnes de sensibilisation soient axées sur les collectivités locales et régionales et les populations, afin de mieux les informer des avantages de l'utilisation des drones et de renforcer la confiance du public dans les technologies numériques.

3.6. Une distinction fondamentale a été établie entre la gestion et la conception de l'utilisation de drones dans la sphère publique: une réglementation peu contraignante et axée sur la sécurité régit le transport civil et l'usage de loisirs, tandis que les applications militaires font l'objet de règles complexes et de verrouillages technologiques. Prise au dépourvu par la guerre en Ukraine, l'Europe doit d'urgence renforcer les économies d'échelle et les doubles synergies pour renforcer sa défense, en commençant par une meilleure coordination au sein de la Commission européenne.

3.7. Étant donné que l'échelle est un aspect important pour la production locale compétitive de chacun des composants d'un drone, le CESE appelle de ses vœux des actions et des politiques rapides en matière de production de drones et de garantie d'un volume suffisant de composants électroniques bruts, de semi-conducteurs, de jeux de puces et de moteurs pour l'assemblage des drones. Ces éléments produits en Europe remplaceront les produits importés et réduiront les dépendances critiques à l'égard des matières premières. Si, de manière plus générale, l'Union doit soutenir les efforts des États membres pour qu'ils consacrent majoritairement leurs budgets à des équipements et systèmes provenant de fournisseurs européens, la santé de l'industrie européenne des drones dépend directement de la solidité et de l'autonomie des technologies génériques (qu'il s'agisse des moteurs électriques, des matériaux composites ou de l'intelligence artificielle).

3.8. Renforcement des capacités militaires: si «les capacités des drones militaires européens restent moins avancées que dans d'autres parties du monde, alors que la contribution possible des drones militaires à la future autonomie stratégique européenne est largement reconnue», il convient de développer davantage la conception, la production et l'utilisation de la technologie des drones dans le secteur militaire et d'en suivre attentivement l'évolution.

3.9. La fragmentation de notre marché intérieur pousse hors d'Europe la production de la plupart des composants électroniques embarqués pour drones. Les entreprises européennes achètent actuellement des composants sans savoir d'où proviennent ces produits électroniques. À cet égard, le CESE apprécie la fermeté avec laquelle la Commission, dans sa communication du 24 janvier 2024 intitulée «Faire progresser la sécurité économique européenne: présentation de cinq nouvelles initiatives», met en garde contre «les différentes actions qui pourraient chercher à interférer avec les choix souverains légitimes de l'UE et de ses États membres ou à instrumentaliser d'une autre manière les dépendances économiques dans les relations avec l'UE».

3.10. Le CESE soutient l'accent mis par la Commission sur les normes et l'interopérabilité et estime, à cet égard, que les actions phares n° 15 (encourager «tous les acteurs concernés à aligner [...] les conditions de certification, pour les applications civiles et militaires, sur celles fixées par l'AESA, tout en tenant compte des spécificités militaires et des normes de certification militaires existantes») et n° 16 («adopter de nouveaux scénarios standard pour les opérations civiles qui pourraient faciliter les cas d'utilisation militaire correspondants») méritent d'être soutenues.

3.11. Le CESE partage l'avis de la Commission selon lequel «la mise au point de drones de pointe assortis de prescriptions plus strictes en matière de cybersécurité, en particulier dans les catégories d'exploitation "ouverte" et "spécifique", pourrait procurer un avantage concurrentiel à l'industrie de l'Union».

3.12. L'efficacité économique et écologique requiert un remplacement progressif du facteur humain et des engins aéronautiques coûteux (hélicoptères ou avions) pour réagir aux crises urgentes. Plus généralement, qu'il s'agisse de la surveillance régulière des infrastructures critiques, de la livraison de médicaments ou de colis, ou de l'application de la loi et de l'ordre public, les drones sont essentiels à une transition écologique rapide et équilibrée.

3.13. La promotion d'activités coordonnées de R&D dans le domaine des technologies numériques, le secteur spatial et l'industrie des drones favorisera le développement de nouveaux outils susceptibles de se multiplier de manière exponentielle (selon le site Drone Industry Insights ([5]), d'ici à 2030, la valeur du marché des drones devrait dépasser 50 milliards d'EUR) et d'améliorer la souveraineté technologique de l'Europe, à condition que des règlements rigoureusement mis en œuvre découragent les fuites de technologies vers des acteurs de pays tiers.

([5]) «Global Drone Market Report 2023-2030» (Rapport 2023-2030 sur le marché mondial des drones), https://droneii.com/product/drone-market-report.

3.14. Dans la mesure où l'Union considère que la production locale de drones relève de la souveraineté ou de l'autonomie stratégique, le CESE recommande qu'en plus des acquisitions conjointes décrites au paragraphe 3.5, des subventions soient proposées aux fabricants de l'Union, y compris pour des produits dont la technicité est relativement faible tels que les moteurs électriques, et que le développement transfrontière soit encouragé. En effet, l'expansion est le seul moyen pour les producteurs locaux de concurrencer les pays tiers et constitue, de ce fait, l'unique solution qui permettrait aux armées européennes de s'équiper de manière locale tout au long de la chaîne de valeur liée aux drones.

3.15. La gamme de produits des fabricants de drones comporte une grande diversité d'engins, allant des jouets légers aux bombardiers de dix tonnes. Leur classification est dès lors complexe, mais le CESE souscrit à l'approche axée sur l'exploitation choisie par la Commission.

3.16. Le CESE approuve sans réserve l'action phare n° 9 qui traduit l'intention de la Commission de «continuer à financer la recherche et le développement portant sur les drones et leur intégration dans l'espace aérien, au titre du programme Horizon Europe et du Fonds européen de la défense». Plus précisément, il y a également lieu de soutenir les actions phares n° 10 et 11 relatives à la possibilité de modifier le cadre de financement existant.

3.17. Différents mécanismes de financement doivent impérativement être mobilisés pour tirer parti des recoupements entre les applications de haute technologie et les achats de matières premières critiques, afin de permettre la production de biens innovants et de remplacer les missions aériennes et de transport traditionnelles (missions avec équipage, hélicoptères) par des drones et des missions sans équipage. Par conséquent, un ensemble d'options et de mécanismes devrait être fourni soit par le biais de financements formalisés tels que NextGenerationEU ou les plans nationaux pour la reprise et la résilience, soit au moyen d'instruments financiers de la Banque européenne d'investissement ou de projets de l'Union taillés sur mesure.

3.18. Le CESE reconnaît que le développement de la fabrication de drones ainsi que leur utilisation massive doivent être associés à une refonte des programmes de formation et d'éducation. La création de cours au contenu spécifique (similaires à ceux qui enseignent la conduite de voitures ou de bateaux) peut s'avérer indispensable pour remédier au manque de connaissances au sein des populations locales, y compris les professionnels (agents postaux, usagers des transports, etc.), les travailleurs, les citoyens, les fonctionnaires et même le personnel militaire.

3.19. Il convient d'accorder une attention particulière au développement d'une culture de l'usage responsable et sûr des drones et de leurs services et de donner confiance au public, comme le prévoit l'action phare n° 4, ce qui garantira une utilisation optimale des drones en fonction de l'environnement concerné. Les autorités locales ou indépendantes devraient être autorisées à adapter le cadre d'utilisation dans les zones protégées, les forêts et les lacs, ainsi que pour des objectifs sensibles, etc. Les meilleures pratiques instaurées pour des moyens similaires, tels que les patins, les vélos ou les trottinettes électriques, devraient être examinées afin de réduire certains risques d'utilisation abusive.

Secteurs des transports et de la logistique

3.20. Les salariés et les petites entreprises ont besoin d'aide pour faire face aux effets néfastes de la transition vers une automatisation du transport, des livraisons, etc. Grâce aux chevauchements critiques, l'industrie des drones pourrait fournir à l'aéronautique des bancs d'essai de modèles réduits en situation réelle pour de nouveaux prototypes et de nouvelles technologies, afin d'éliminer le risque humain et de faire baisser les coûts de l'expérimentation.

Protection de la santé

3.21. Une politique d'investissement spécifique devrait être conçue pour attirer des financements et inciter les constructeurs de drones à mettre au point des outils pour faciliter le télédiagnostic ainsi que le transport de matériel médical, de médicaments et de tests médicaux vers des zones rurales, d'outre-mer et lointaines.

Environnement et protection civile

3.22. La participation de la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO) à la création de produits liés aux drones spécifiquement conçus pour la prévention, la surveillance et l'évaluation des catastrophes naturelles est essentielle. À cette fin, il sera nécessaire que les États membres disposent d'outils communs et de processus harmonisés dans le domaine de la protection de l'environnement et de la nature (concernant, par exemple, la pollution de l'eau, de l'air, les déchets ou le bruit) et de la protection animale et civile.

3.23. Le développement du marché des drones doit être conforme au pacte vert et aux priorités de l'économie circulaire énoncées dans la législation et les politiques européennes.

Responsabilité sociale et règlement général sur la protection des données (RGPD)

3.24. Le CESE reconnaît que la confiance accordée par les citoyens aux technologies numériques s'améliore toujours grâce à des règles et des lignes directrices claires destinées à protéger les droits de l'homme et la vie privée. À cet égard, le code de conduite relatif aux drones volants et les vidéos de formation de l'AESA ([6]) constituent un bon point de départ qui mérite d'être développé et enrichi par l'intermédiaire de partenaires du dialogue social et de la société civile.

4. **Observations particulières**

4.1. La stratégie européenne relative à une politique concernant les drones ne doit pas considérer que l'industrie des drones est exclusivement réservée à des experts en haute technologie ou aux militaires. Sans que l'on s'en rende compte, les drones sont déjà en plein essor dans de nombreux domaines civils, tels que les services postaux, les travaux publics, les livraisons, les arts et le cinéma. Ils apportent un éclairage nouveau sur la manière dont nous percevons la nature, le développement urbain et rural, ainsi que notre patrimoine historique et culturel.

4.2. Le CESE ne peut que souscrire aux attentes de la Commission ([7]) selon lesquelles «l'écosystème des drones créera des emplois, promouvra et protégera le savoir-faire technologique européen et offrira des possibilités de croissance à l'économie de l'Union dans son ensemble. Les entreprises européennes, y compris de nouvelles PME, seront ainsi en mesure de se développer et d'occuper une position de chef de file à l'échelle mondiale».

4.3. Le secteur agricole devrait bénéficier davantage de l'introduction des technologies des drones pour la surveillance et l'évaluation des conditions météorologiques, des capacités de récolte, des estimations des dommages et de l'utilisation de l'eau, ainsi que pour l'évaluation de la productivité.

4.4. Il convient d'encourager les travailleurs et les scientifiques hautement qualifiés, en particulier les femmes, à prendre part à des projets communs de R&D dans le secteur de la fabrication de drones, tout en les formant à les commercialiser de manière socialement responsable. Les subventions de l'UE devraient soutenir les instituts de R&D au sein des universités techniques axées sur la R&D en matière de drones, ainsi que les entreprises de l'UE spécialisées dans le développement de technologies connexes, avec ou sans collaboration scientifique avec des instituts de R&D ou universités de pays tiers.

4.5. Le CESE convient par ailleurs que «l'essor des services de drones devrait être encouragé sur la base de l'inclusivité, d'un accès abordable et de la durabilité, et ne pas se limiter à quelques personnes privilégiées». Toutefois, ce noble objectif ne saurait être atteint en l'absence d'un soutien approprié aux fabricants.

4.6. En ce qui concerne la coordination institutionnelle et la protection des valeurs démocratiques, le CESE souligne qu'un cadre réglementaire pour l'utilisation des drones est essentiel, afin de ne pas mettre en péril les droits démocratiques des citoyens. Il convient d'interdire aux gouvernements et aux propriétaires privés toute utilisation abusive de drones visant à supprimer les droits démocratiques. Par conséquent, la participation d'autorités judiciaires et indépendantes à la prise de décision concernant l'utilisation de drones pour des raisons d'intérêt public devrait être réglementée.

Bruxelles, le 30 mai 2024.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

([6]) https://www.easa.europa.eu/fr/light/topics/flying-drone-how-be-safe-drone-pilot.
([7]) https://transport.ec.europa.eu/system/files/2022-05/Drone_Leaders_Group_Report_2022-04-26.pdf.